

Assemblée générale

Date : 20.10.2018

Heure : 17h00

Lieu : Martigny, Salle communale

Réunion organisée par :	FMBV	Type de réunion :	Assemblée générale
Mené par :	Gaspard Vignon	Secrétaire :	Claude Schmidli

Participants :

Membres FMBV, comité et commission musicale FMBV et divers invités.

Excusés :

Mme la Conseillère d'État Esther Weaber-Kalbermatten, Georges Fornay, membre d'honneur, Jérôme Favre, ancien président, Jean-Maurice Delasoie, membre d'honneur, Pierre-Yves Spagnoly, président AMVR, Cédric Pochon, membre ACMV.

Compte-rendu

Point de l'ordre
du jour : 1

Ouverture de l'assemblée

Intervenant : Gaspard Vignon

Après les salutations d'usage, Gaspard ouvre l'assemblée générale.

Partie statutaire : l'assemblée se déroule une fois par année, une semaine avant l'assemblée de l'ACMV dans la localité organisatrice du prochain festival, les convocations des membres avec l'ordre du jour doivent être envoyées 20 jours avant l'assemblée.

Si une société demande un ajout dans les divers, ceci doit se faire 60 jours avant l'assemblée au comité de la FMBV.

Gaspard nous fait la liste de l'ordre du jour.

Point de l'ordre
du jour : 2

Hommage aux défunts

Intervenant : Gaspard Vignon

Après les mots d'usage, l'assemblée se lève et observe une minute de silence.

L'Edelweiss de Martigny joue un choral de circonstance.

Point de l'ordre
du jour : 3

Accueils de la commune

Intervenant : Michäel Hugon

Monsieur Michäel Hugon, municipal de la Culture de la Ville de Martigny, fera l'accueil de la ville en même temps que la présentation du festival, car il est également président du comité d'organisation.

Point de l'ordre
du jour : 4

Appel des sociétés

Intervenant : Gaspard Vignon

Rappel statutaire ; chaque société est tenue de se faire représenter à cette assemblée des délégués. Une amende de 100 francs sera facturée aux sociétés absentes.

La fleur des neiges de Verbier a envoyé une lettre de démission. Un complément d'information aura lieu dans les divers. L'Helvetienne de Morgins n'est pas représentée. Notre caissière prend note pour l'encaissement de l'amende de 100 frs par société.

Il est demandé aux représentants s'ils souhaitent voter à bulletins secrets. Personne ne veut voter à bulletins secrets. Julien Fournier et Jonathan Bochaty sont nommés scrutateurs.

Le procès-verbal de l'assemblée 2017 est sur le site de la FMBV. Personne ne demande la lecture du protocole. Il est accepté par l'assemblée. Gaspard remercie Claude Schmidli pour la tenue du protocole.

Chers musiciens,

Chers membres de la Fédération des musiques du Bas-Valais,

On pourrait dire que tout roule dans la fédération. Un très beau festival en mai, plein de jeunes musiciens dans nos fanfares, et pourtant... nous apprenions cette semaine la dissolution d'une société membre de notre Fédération. Si ces dernières années les fédérations du centre ont connus des cas similaires, c'est une première depuis bien longtemps pour notre fédération et cela doit ne doit pas manquer de nous interpeller. Car, au-delà des difficultés qui sont propres à chaque société, il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle nos fanfares sont bien plus « interconnectées » qu'en des temps plus anciens. En septembre dernier, l'ACMV a invité l'ensemble des représentants des fédérations de musique valaisanne à un bilan global sur la pérennité de nos sociétés. Sans être affolant, une légère baisse des effectifs valaisans constatée ces dernières années doit nous rendre attentifs à un fait important. Nos sociétés sont anciennes, ancrées dans de solides socles de traditions, mais ne doivent pourtant pas être imperméables à l'évolution de notre société.

Une piste parmi de nombreuses autres pour mieux pérenniser les activités de nos fanfares, est sans doute de mieux mettre en avant le véritable « réseau social » régional que représente notre fédération et nos fanfares. Vous le constatez sans doute vous-même. L'intérêt d'un festival, d'une amicale, est avant tout de pouvoir passer un bon moment de musique et de convivialité non seulement avec les membres de sa fanfare, mais surtout avec les membres d'autres fanfares, avec qui nous partageons des affinités. La fanfare du village d'à côté a désormais moins vocation à être l'ennemi d'hier que l'amie de demain.

Les jeunes musiciens de nos fanfares sont souvent appelé à changer de village, voire de région, pour suivre leurs études ou leur engagement professionnel. Ce qui va leur permettre de ressentir l'intérêt à poursuivre leurs activités dans la fanfare de leur enfance, ce ne sera donc peut-être pas tant le sentiment d'appartenance à la vie du village, que le sentiment de participer à une vie culturelle régionale.

En ce sens, notre fédération a un grand rôle à jouer, et il importe au comité de mettre en place des stratégies et des moyens de parvenir à développer le réseau social qui se cache potentiellement dans notre organisation. Devenir membre du comité de la FMBV ne doit donc pas être perçu comme un pur rôle protocolaire. C'est aussi être l'artisan de ce renouveau plus global de l'organisation de nos sociétés de musique. Je ne peux que vous inviter à faire passer ce message, plus particulièrement à vos jeunes musiciens, car le manque d'engouement pour une place vacante au sein de notre comité a parfois de quoi laisser songeur.

À propos du fair-play et du respect au sein de notre Fédération, j'évoquais dans mon rapport de l'année passée le manque de fairplay qui avait malheureusement fait un peu de bruit lors du festival du Bouveret. Je ne peux que saluer cette année le très bon fairplay qui a prévalu durant le festival en mai dernier. Toutefois, le respect ne se limite pas à la seule annonce des résultats. Il a été à déplorer cette année un fâcheux épisode de disparition en série de nombreux éléments de décoration du festival tout au long du weekend. S'il est vrai que les installations d'un festival, et donc la décoration, sont éphémère, elles ont pourtant vocation à être respectée et non pas à finir en trophée dans un local de répétition. Pour rappel la FMBV est, malgré le départ de Verbier, la plus grande, tant en nombres de sociétés et que de musiciens, fédération de musique du Valais.

En complément de son rapport, Gaspard nous parle des modifications qui vont être mise en place pour le prix de présentation lors du cortège du dimanche. Ce prix est en main de l'organisateur et indépendant de la FMBV. Le choix du jury est du ressort de la société organisatrice. Pour mieux préciser les choses, les clés d'organisation seront modifiées. En premier « *Communiquer les critères de classement du prix de présentation aux sociétés lors de leur inscription au festival, par le biais du courrier relatif aux inscriptions* ». Ensuite *Les critères de classement, la composition et le défraiement du jury et l'attribution des prix sont sous la seule responsabilité de la société organisatrice du Festival. Ces critères de classements seront définis en amont du festival et communiqués clairement aux sociétés lors de leur inscription.*

Point de l'ordre
du jour : 8

**Finances : a. Compte 2017-2018
b. Vérificateurs des comptes
c. Budget 2018-2019**

Intervenant : Edith Frei

Edith nous présente les chiffres 2017-2018 par rapport au budget établi. Nous avons eu 200 frs d'amende et un don de 600 frs de notre cher Aloys Maillard. Les pianos nous ont coûté plus chers car on a dû les installer dans des endroits plus difficiles d'accès. Guillaume Rouiller a respecté, à 1 frs près, son budget. L'application FMBV est complètement payée avec les 500 derniers francs. Les nouveaux caches jurys nous ont coûté 510 frs. Ce qui nous fait une perte de 651 frs.

Le vérificateur des comptes, Mr Come Vuille nous lit son rapport. Il demande de donner décharge à la caissière et à lui-même. L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité par 22 voix.

Le budget 2018-2019 sera pareil au précédent. Moins de frais administratif pour le concours sont prévu. L'assemblée accepte le budget à l'unanimité par 22 voix.

Elle remercie enfin nos fidèles sponsors : ACMV, Le Clavier, Aloys Maillard et la bijouterie Fournier de Martigny. Un sponsor.

L'assemblée accepte le budget à l'unanimité. Merci à Edith pour son travail.

Point de l'ordre
du jour : 9

Rapport d'activité du directeur de la CM

Intervenant : Fabrice Reuse

Fabrice Reuse commence son rapport par remercier ses collègues de commission pour l'ambiance agréable et la qualité du travail. Les examens du cours cantonal ont eu lieu comme d'habitude à Massongex. En 2019 les examens auront lieu le 6 avril, toujours à Massongex. Le concours des jeunes solistes a eu lieu dans de très bonnes conditions à Muraz. Merci à la Villageoise et à Norbert Pfamatter. La mise en ligne d'une liste des pianistes a été bien accueillie. Les indications données au public, lors de la grande finale, seront améliorées. Enfin merci à Guillaume Rouiller, le secrétaire du concours des jeunes, pour son excellent travail. Pour le dimanche du festival aucun soucis sous le soleil de la journée. Tristan Blanchet, membre de la commission musical, est absent pour un an suite à son engagement à l'opéra de Strasbourg. Fabrice nous parle ensuite de la journée du 10 novembre pour une formation optimale à la préparation de la fête cantonale de 2020 à Martigny à la maison de la musique.

Julie Parrel a gagné le concours des jeunes en 2018. Fabrice Reuse remet la coupe à Julie sous les applaudissements de l'assemblée.

Point de l'ordre
du jour : 10

**Complément à règlement du concours de
marche de la FMBV**

Intervenant : Gaspard Vignon

Suite à la demande de la Commission musicale, le règlement du concours de marche doit être modifier pour préciser certains points. Gaspard propose à l'assemble de modifier cde règlement comme suit :

Rassemblement : les corps de musique se mettent en place aussitôt que la société qui les précède est partie. Le directeur présente sa société dans une tenue uniforme et en formation de défilé. **Le premier rang derrière le directeur s'aligne avec les talons sur la ligne de départ. Le directeur annonce au juré de départ: "Nom de la société prête pour le défilé".**

▪ **Art. 7**

Départ: dès que le juré donne son accord pour le départ, le directeur commande: "Fanfare (ou nom de la société), marche de défilé (ou titre de la marche), tambours au départ." Puis 2 variantes:

1. avec canne de tambour-major: plus un mot, uniquement les signes

2. avec sifflet: "Tambours, en avant, marche".

▪ **Art. 15**

Les points obtenus seront communiqués :

- par écrit à toutes les sociétés lors de la partie officielle (tous les résultats par ordre de rang),

- lors de la partie officielle **pour les cinq premiers.**

Lors du vote, 21 représentants acceptent et une abstention.

Après 10 ans de bons et loyaux services, Nicole Saugy nous quitte. Elle a mis en place un concours des jeunes facile à utiliser pour le secrétaire. Nicole nous parle de son élection « légèrement » influencée par Jérôme Favre. Elle a ensuite mieux connu le but de la FMBV et s'est lancée dans l'aventure de secrétaire du concours des jeunes. Les nombreuses heures consacrées au concours des jeunes lui ont permis d'avoir des relations humaines fortes et enrichissantes. Spéciale dédicace à Fabien Girard qui é date des inscriptions au 31 février pour être dans les délais Pour finir elle remercie les membres actuels et ancien pour les moments forts de ces 10 dernières années. Elle est toujours à disposition de Guillaume pour la mise à jour de la base de données. Elle se réjouit de croiser les musiciens de la FMBV lors des prochaines manifestations. Gaspard lui remet un petit présent sous les applaudissements de l'assemblée.

Gaspard précise que le comité a contacté différentes personnes. Certaines ont acceptées dans un premier temps, puis se sont rétractées. Pour le moment pas de candidat. Le comité va travailler sans vice-président pour l'année en cours. Les recherches continuent.

Yannick Buttet salut l'assemblée. A part certains petits détails, le festival 2018 à Muraz c'est très bien passé. La météo a été avec les organisateurs. Il remercie les fanfares et harmonies pour leurs participations. Il remercie les bénévoles pour leurs travaux et le comité de la FMBV pour l'organisation en amont du festival. Pour finir, il souhaite plein succès à L'Edelweiss de Martigny et son comité pour le festival 2019.

Monsieur Hugon salut l'assemblée au nom de la municipalité de Martigny. Tout le monde connaît Martigny comme ville de culture et d'histoire. Après la cantonal et le festival organisé par l'Harmonie, c'est au tour de l'Edelweiss d'organiser son festival. En 2021 Charrat rejoint Martigny, il y aura donc 4 sociétés de musique dans la commune. Le thème du festival sera le voyage. Il présente les différents lieux de la manifestation. Le vendredi sera une soirée sous le thème de la Provence avec l'intégration du 40^e anniversaire du jumelage Martigny-Vaison-La-Romaine.

Le concours des jeunes du samedi sera centralisé autour du CO et de la salle des alambics.

L'amphithéâtre Romain sera utilisé pour la partielle officielle du dimanche midi. Le défilé passera devant le musée Gianadda. Le CERM sera utiliser le soir pour la partie officielle et le souper. L'Edelweiss nous présente un petit film sous le thème « Cap sur le Bourg ».

Gaspard nous annonce que le festival 2021 sera organisé à Dorénaz par La Villageoise. Gaspard demande si elle est d'accord. La Villageoise accepte par un oui bien sentit.

En 2021 la Fête Fédérale aura lieu du 13 au 16 mai à Intrerlaken. Ce qui entraîne le déplacement de divers festivals en Valais. FMVC 2021 à Bramois le 4^{ème} week-end, le Festival FFDC 2021 à Charrat déplacé au 5^{ème} weekend de mai, comme le festival de la FMBV à Dorénaz. Pour Dorénaz la proximité, temps pour la distance, que pour la recherche d'argent ne pose pas de problème. Gaspard propose de garder la date du 5^{ème} week-end ou de changer au 1^{er} week-end de juin.

Suite à une discussion de l'assemblée pour les différentes variantes, un vote a lieu. C'est le 5^{ème} week-end qui est plébiscité à l'unanimité des 22 voix. Si d'autres changements avaient lieu, le comité de la FMBV tiendrait au courant les sociétés pour un éventuel changement.

Gaspard rappel aux sociétés que le délai pour les inscriptions est au 31 octobre. Il remotive les éventuels participants au but du workshop. Les informations sont sur le site FMBV.CH avec le lien pour l'inscription.

Après les salutations d'usage, Margrit transmet les salutations du comité cantonal et de son président Christian Bohnet, membre de la FMBV. Elle note que l'arrivée de Cedric Pochon a grandement facilités le travail du comité cantonal. Elle salue l'arrivée d'un jeune de 20 ans comme caissier. Elle encourage les jeunes à rejoindre le comité de la FMBV. La Loterie Romande a versé de belles sommes d'argent. Il y a 17 jeunes qui vont toucher leurs diplômes de direction. Merci pour le concours des jeunes. Les jeunes sont motivés, grâce à ça les sociétés évoluent bien. Il y a peu de fédérations qui organisent ce genre de concours. Elle souligne la motivation du comité et de la commission musicale pour organiser des ateliers. Elle conclut son intervention par souhaiter une belle saison musicale à venir aux sociétés.

- La Fleur des Neiges a envoyé une lettre de démission. Après 60 ans d'existence et vu le nombre insuffisant de musicien, elle est contrainte de cesser ses activités. La fédération prend acte de cette lettre. Le tournus sera modifié.

- Pour éviter des frais récurrents, la FMBV et Nadine Claivoz propose de créer des pancartes réutilisables d'un festival à l'autre et utilisables par les sociétés pour d'autres sorties. Une partie de la pancarte peut être personnalisable. La réalisation sera en partie faite par le CRTO de Monthey ou de l'ARPI de Martigny. Nadine et Carole Fumeaux recherchent un donateur pour le bois. Suite à une demande de l'assemblée, la pancarte devra être suffisamment légère pour être portée par un enfant. Le projet sera présenté aux sociétés au fur et à mesure de l'avancement. En cas de casse, c'est la société qui devra refaire sa pancarte. Suite au vote 18 oui et 4 non.

- Jacques Claivoz remercie les sociétés qui ont déclaré « Black Wood » à la Suisse. Il incite les autres sociétés à le faire.

- Jacques Vuignier, au nom de l'Edelweiss, remercie la FMBV pour son travail, les représentants des sociétés et les invitent à un apéritif offert par la Commune de Martigny et une agape offerte par la société.

Les membres du comité sont à disposition des sociétés en tout temps pour des questions ou des précisions.

Gaspard Vignon remercie encore l'Edelweiss de Martigny pour l'accueil des sociétés et clôt l'assemblée à 18h37.

Elle est suivie d'un apéritif offert par la Municipalité de Martigny.

L'Edelweiss nous offre une petite aubade avec Black Wood en ouverture.

Agenda :

- 27 octobre 2018 : Assemblée cantonale à la Souste
- 6 avril 2019 à Massongex : examens cantonaux.
- 24-25-26 mai 2019 à Martigny : Festival FMBV
- Toute la saison : concerts des sociétés de la FMBV.

Visitez notre site internet www.fmbv.ch pour d'autres renseignements.

Fait à Champéry par Claude Schmidli